



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Distribution du gaz

Question écrite n° 39916

Texte de la question

Actuellement, Gaz de France installe des boitiers a la limite des proprietes, voire dans le mur de soutènement des maisons d'habitation. Or, une simple manoeuvre permettrait a tout individu mal intentionne de fracturer ces bpitiers et de manipuler la vanne d'arrivee de gaz, operation qui pourrait entrainer des consequences desastreuses. Il est excat que de nombreux appareils menagers sont a present munis de securite. Malheureusement, ce ne serait pas encore le cas des tables de cuisson, voire d'autres appareils. M Denis Jacquat demande a M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme s'il n'estime pas opportun, afin d'assurer une grande securite des usagers, qu'un tel systeme de securite soit mis en place dans ces boitiers, eventuellement par des vannes qui, une fois fermees, ne peuvent plus etre ouvertes que par un agent de Gaz de France.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39916

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1941